Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251211-B_DEL_2025_126-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation : 21/11/2025 **Date d'affichage :** 21/11/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, EON-MARCHIX Ginette, BOUGEOT Frédéric, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, RICHARD Jacques, MOREL Gérard, BOURNONVILLE Noël

Secrétaire de séance : Madame EON-MARCHIX Ginette

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251211-B_DEL_2025_126-DE

N° B_DEL_2025_126

Objet **Technique**

ZA de la Bourdonnais - Extension du réseau EP pour raccordement de la parcelle de l'entreprise LEGAL

L'entreprise LE GAL construit ses bureaux sur la parcelle AL 289 , rue de la Janais , ZA de la Bourdonnais suite à son permis de construire accordé le 20 Mars 2025

Une extension du réseau des eaux pluviales sur 65 m pour le raccordement des eaux pluviales est nécessaire du fait de l'absence de réseau au droit de la parcelle. En effet, la présence d'une noue discontinue sur la rue de la Janais ne permet uniquement que le captage des eaux pluviale de la voirie.

Dans le cadre du groupement de commandes lancé en 2024 et coordonné par la commune de Melesse pour la période 2024–2027, l'entreprise POTIN TP a remis une proposition d'intervention à hauteur de 25 264,00 € HT, soit 30 316 ,80 € TTC pour les travaux de réseaux pluvial.

Il vous est proposé de :

- valider cette prestation dans le cadre du groupement de commandes voirie et assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature du bon de commande de l'entreprise POTIN TP pour un montant de 25 264,00€ HT, soit 30 316,80 € TTC.

Vu le projet de plan d'extension EP ci-annexé

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de plan d'extension EP ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la prestation dans le cadre du groupement de commandes voirie et assainissement,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la signature du bon de commande de l'entreprise POTIN TP pour un montant de 25 264,00€ HT, soit 30 316,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 11/12/2025,

Le/la secrétaire de séance,
Madame EON-MARCHIX Ginette

Le Président,
Claude Jaouen

